## **REPONSE AU POSTULAT 4.01/21**

Vers plus d'autosuffisance énergétique : stocker l'électricité sous la forme d'hydrogène vert ?

M. Maël Bourquard, PS

En préambule, le Conseil communal remercie le Conseil de Ville pour la patience dont il a fait preuve dans l'attente de la réponse à ce postulat 4.01/21 qui a été accepté le 26 avril 2021.

Delémont participe concrètement à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération dont un des piliers principaux est, avec les économies d'énergie, le recours aux énergies renouvelables. Cette politique fédérale est fortement basée sur l'électrification : pour les usages domestiques et industriels, mais aussi pour se chauffer en hiver au moyen de pompes à chaleur et de plus en plus pour la mobilité. L'utilisation en électricité va probablement augmenter fortement ces prochaines années. Il est donc primordial de prêter une attention particulière à notre approvisionnement futur, particulièrement en période hivernale, et à augmenter notre autonomie en matière d'énergie. L'enjeu dans cette évolution est la bonne gestion des sources d'électricité (solaires et peut-être bientôt éoliennes pour couvrir les besoins hivernaux), souvent décentralisées, qui seront disponibles de manière intermittente et non contrôlable. La transition énergétique passe donc également par une multiplication des sources de productions renouvelables, mais aussi par les bonnes gestions des réseaux de distributions et de l'utilisation horaire, journalière et saisonnière de l'énergie. Le stockage de l'énergie devient un élément important dans ce contexte. L'hydrogène vert, entendons ici l'hydrogène produit à l'aide d'énergies renouvelables, est un combustible ou carburant propre stockable, et donc un important contributeur à une économie décarbonée.

Dans le but de répondre au postulat, les SID ont mandaté Gruyère Energie SA, déjà partenaire historique des SID au sein l'association romande Multidis et également par des collaborations étroites et fructueuses au travers de SACEN SA notamment. Gruyère Energie SA développe depuis deux ans un projet de production d'hydrogène vert. Forte de cette expérience dans ce marché émergent de l'hydrogène vert, Gruyère Hydrogen Power SA (GHP), filiale en propriété à 100 % de Gruyère Energie SA, possède les compétences requises pour répondre à ce mandat pour une étude préliminaire.

## Périmètre de l'étude préliminaire

L'objectif général de l'étude préliminaire est d'évaluer toutes les opportunités en lien avec ce vecteur énergétique et déterminer l'impact sur la politique énergétique locale et régionale. Elle aura le double objectif de définir les conditions de marché de l'hydrogène vert et de déduire les possibilités d'intégrer ce vecteur énergétique dans la politique locale et régionale. Le but est de démontrer si un cercle vertueux de l'hydrogène peut se développer localement et régionalement avec un intérêt durable, soit à la fois environnemental, économique et sociétal.

De manière spécifique, l'étude préliminaire sera structurée de la façon suivante :

- 1. une introduction qui donnera une explication de la genèse du thème de l'hydrogène vert, en partant de la stratégie énergétique de la Confédération, la transition énergétique et la perspective d'un monde décarboné ;
- 2. une description technique des enjeux de ce marché de l'hydrogène vert en faisant référence aux technologies en place sur toute la chaîne de valeur de l'hydrogène en tant que vecteur d'énergie ;
- 3. une analyse du marché de l'hydrogène vert, des acteurs internationaux, nationaux et locaux ;
- 4. une évaluation du potentiel d'utilisation de l'énergie renouvelable au niveau local et les applications potentielles d'utilisation de cet hydrogène vert ;
- 5. un volet économique qui développe les paramètres principaux d'une analyse de rentabilité et des ordres de grandeur d'investissement ;
- 6. une analyse SWOT comme évaluation de la situation locale à Delémont et dans le canton du Jura en vue d'une implantation d'une production d'hydrogène vert.

Le montant de cette étude préliminaire est de CHF 18'000.-. Elle a été adjugée à GHP en début d'année 2022.

Le délai de remise de l'étude préliminaire est prévu fin mai 2022. Son résultat sera ensuite analysé en interne. Elle sera disponible pour déterminer la suite à y donner après les vacances d'été.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL Le président : La chancelière :

Damien Chappuis Edith Cuttat Gyger